

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

Séance du mardi 21 mars 2017

1 – POINTS SOUMIS AU VOTE

1. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 21 février 2017.
2. Approbation d'un critère supplémentaire pour la recevabilité des candidatures de master.
3. Approbation des subventions FSDIE proposés par la commission vie étudiante.

2 – RELEVÉ DE DÉCISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la CFVU du 21 février 2017

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 février 2017 (18 pour – 0 contre – 0 abstention).

2. Approbation d'un critère supplémentaire de recevabilité dans le cadre de l'examen des candidatures de master 1 et master 2

À la suite de la délibération du CA du 28 février 2017, il est ajouté un critère relatif à l'« Adéquation entre le projet professionnel et la formation » aux critères de recevabilité des candidatures de M1 et M2 approuvés en CFVU les 10 janvier et 21 février 2017.

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité l'ajout de ce critère (15 pour – 0 contre – 4 abstentions).

3. Approbation des subventions FSDIE

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité les subventions FSDIE (16 pour – 0 contre – 0 abstention).